RÈGLEMENT

DE LA CONFRÉRIE

DE

L'ADORATION PERPETUELLE DU S. SACREMENT

ET DE LA BONNE MORT.

ÉRIGÉE DANS L'ÉGLISE DU FAUBOURG SAINT-ROCH, QUÉBEC, EN MIL HUIT CENT VINGT-DEUX.



EN VENTE

CHEZ J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE,

63, *rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

1871

Loué soit à jamais le Seigneur Jésus dans le très-saint Sacrement de l'Autel.

JE entrant dans l'Association de l'Adoration perpétuelle, ai choisi pour mon jour particulier dans l'année, le depuis heures jusqu'à et pour ma demi-heure de chaque semaine, le depuis heure jusqu'à pour faire à Jésus-Christ, autant qu'il sera en moi, la réparation des outrages qu'on lui fait au très-saint Sacrement de l'Autel.

On doit garder ce Billet, pour ne pas manquer à l'heure qu'on a prise.

DÉCRET D'ÉRECTION.

JOSEPH-OCTAVE PLESSIS, *par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, évêque de Québec, etc., aux Fidèles Catholiques du Faubourg Saint-Roch, Cité de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

PAR le septième article de notre mandement du 6 octobre 1818, qui fut publié dans l'église de Notre-Dame de Saint-Roch, le jour même de sa consécration, nous nous engageâmes, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, à y établir des confréries pour l'encouragement de la piété. La première qui s'est présentée à notre esprit est celle de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, pour obtenir une bonne mort. L'empressement que vous avez témoigné de vous faire inscrire pour cette fin, à la première annonce qui vous en a éte faite, a surpassé notre attente. Nous vous avions donné quatre jours pour l'enrôlement de cinquante personnes, et il s'en est présenté plus d'une centaine dès les deux premières journées.

Pour ne pas laisser ralentir cette ardeur estimable, Nous vous accordons sans délai ce que vous désirez, en érigeant canoniquement, dans la dite église, comme nous le faisons par les présentes, la dite Confrérie, ou Association de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement,

en faveur de toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, âgées de plus de dix-huit ans, qui se conformeront aux règles approuvées de nous pour le gouvernement de la Confrérie. Ce sera sans doute un grand sujet de consolation et d'encouragement pour vous, de pouvoir participer aux Indulgences, tant plénières que partielles, que N. S. P. le Pape a daigné accorder à notre demande, par un indult du 7 mars 1819, aux confréries du Saint-Sacrement canoniquement érigées dans ce diocèse, et dont vous trouverez le détail à la suite des règles et pratiques de la confrérie, qui sont maintenant sous presse.

Donné à Québec, sous notre Seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Pro-Secretaire, le quinze avril mil huit cent vingt-deux.

(Signé,) † J. O., Ev. de Québec.
Par Monseigneur,
la place du Sceau.
(Signé,) N. C. Fortier, Sous-Diacre,
Pro-Secrétaire.

FIN DE L'ASSOCIATION

La fin principale de cette association est de s'aider mutuellement à se procurer une bonne mort ; les diverses prières et les pieuses pratiques que l'on y fait, tendent à l'obtenir pour tous les associés en général, et en particulier pour

la première personne de la confrérie qui doit mourir.

Les associés doivent faire une profession spéciale d'honorer Jésus-Christ au Saint-Sacrement, puisqu'il l'a institué pour se donner à nous, et être en particulier le viatique et la consolation des mourants. Ils procureront aussi, par tous les moyens qu'ils pourront, le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire, afin que ces saintes âmes étant délivrées par leurs prières et leurs bonnes œuvres, elles soient leurs protectrices dans le ciel, et leur obtiennent de mourir comme elles dans la grâce de Dieu.

Ainsi la dévotion au Saint.Sacrement, et le zèle pour la délivrance des âmes du purgatoire, sont comme l'âme et le fondement de l'association, et en même temps les moyens dont doivent se servir les associés pour se procurer une bonne mort.

Les associés auront aussi une particulière dévotion à la sainte Vierge, aux saints Anges Gardiens, à saint Joseph et à saint Roch, sous l'invocation duquel est la chapelle de la confrérie; ils les

prendront pour protecteurs de la bonne mort.

L'on recevra dans cette association toutes sortes de personnes, de quelqu'état, de quelque condition et de quelque sexe qu'elles soient, pourvu qu'elles soient de bonne volonté et de bonnes mœurs, et assez ferventes pour communier au moins six fois l'année.

Quand on voudra en être reçu, on s'adressera au Directeur de l'association, qui déterminera le jour auquel on pourra l'être ; on s'y préparera par la pratique de quelques bonnes œuvres et surtout par une bonne confession et une fervente communion que l'on fera ce jour-là, après quoi l'on récitera devant le Saint-Sacrement l'oraison suivante, ayant un cierge allumé que chacun fournira et qui appartiendra ensuite à la confrérie.

CONSÉCRATION A NOTRE-SEIGNEUR AU SAINT-SACREMENT.

PROSTERNÉ à vos pieds, adorable Jésus, je me consacre entièrement à vous, et je vous fais une protestation solennelle de vous rendre tous les jours de

ma vie les hommages, les adorations et les respects qui vous sont dûs ; et de réparer autant qu'il dépendra de moi les outrages et les insultes qui vous sont faits dans le Sacrement adorable de votre amour ; je m'unis à cet effet aux saintes ardeurs du cœur sacré de votre divine mère ; je prie cette mère de bonté d'être mon avocate, et de vous présenter le sacrifice que je vous fais de mon cœur et de ma vie. Puisque vous ne m'avez fait naître que pour mourir, accordez-moi la grâce, ô Divin Sauveur, de pouvoir mourir entre vos bras, ne permettez pas que je sois privé, à la mort, de ce Sacré Viatique, que vous avez préparé pour être la force et la consolation des chrétiens dans les derniers moments de leur vie. Je tâcherai de mériter cette grâce par la vie sainte que je suis résolu de mener. Pour m'aider dans cette résolution, appliquez-moi le fruit et les mérites de votre sang précieux : appliquez-le en particulier aux âmes qui souffrent dans le purgatoire ; abrégez leurs peines et donnez-leur le repos éternel. Je vous offre pour leur délivrance toutes les prières et autres bonnes œuvres qui se font dans l'association : faites, qu'après

vous avoir adoré présent sur nos autels, je puisse avec elles vous posséder et vous aimer éternellement dans le Ciel. *Ainsi soit-il.*

RÈGLES ET PRATIQUES DE LA CONFRÉRIE.

LES associés penseront chaque jour à la mort, et détermineront en particulier quelque petite pratique, qui puisse souvent leur rappeler cette pensée, chacun selon son attrait et sa dévotion. Ils réciteront, chaque jour, sept fois, *Requiem æternam dona eis, Domine : et lux perpetua luceat eis.*

Ils passeront chaque semaine une demi-heure devant le Saint-Sacrement, au jour et à l'heure qui leur seront marqués ; et outre cela, une heure chaque année, pour l'adoration perpétuelle.

Ils accompagneront, autant qu'ils pourront, le Saint-Sacrement quand on le portera aux malades, surtout aux associés : s'ils ne peuvent le faire, ils diront, du moins, pour le malade, un *Pater* et un *Ave Maria*.

Ils auront aussi une attention particulière à adorer le Saint-Sacrement, toutes

les fois qu'il sera exposé dans quelque église.

Ils se confesseront et communieront au moins une fois tous les deux mois. Ce jour-là, ou quelqu'autre qui leur sera plus commode, ils pourront faire un jour de retraite pour se préparer à la mort ; ils en demanderont la méthode à leur confesseur.

Comme le principe de la bonne mort est une bonne vie, les personnes associées auront soin de régler la leur selon les maximes de l'Evangile et l'esprit du Christianisme.

L'on ne recevra point dans l'association les personnes qui auraient fait quelque faute considérable contre la pureté avec scandale, à moins que le scandale ne fût réparé, et que la personne n'eût donné depuis des preuves non équivoques de la pureté de ses mœurs, et de la régularité de sa conduite.

L'on ne recevra pas non plus ceux qui fréquentent des maisons ou des personnes suspectes, qui vont souvent au cabaret, ou sont sujets à s'enivrer ou à enivrer les autres, qui donnent des bals dans leurs maisons, ou y assistent chez autrui, ou y laissent aller leurs enfants, ou permettent

à leurs filles de passer les veillées hors de leur présence avec les jeunes gens de l'autre sexe ; ceux qui profèrent publiquement des blasphêmes, ou des paroles injurieuses à la foi catholique, qui entretiennent des inimitiés, sans vouloir se réconcilier, et ceux qui n'envoient pas leurs enfants aux catéchismes et aux offices divins avec régularité.

Les personnes qui seraient sujettes à quelques-unes de ces fautes, ou qui, en quelqu'autre manière, causeraient du scandale, ne seront point reçues dans l'association ; ou si étant admises, elles s'en rendaient coupables, elles en seront exclues, sans pouvoir y entrer, à moins qu'elles ne donnent des marques certaines de pénitence et qu'elles ne changent sincèrement de conduite ; en ce cas, si elles désirent y rentrer, elles pourront être reçues avec l'approbation du Conseil.

Afin de maintenir la ferveur des associés, il se tiendra une assemblée de la confrérie le premier dimanche de chaque mois, à quatre heures du soir, dans laquelle les prières ci-après marquées seront faites par M. le curé de l'église ou par un autre ecclésiastique, à son défaut,

avec permission de l'ordinaire. Une ou deux fois l'année, on fera, dans cette assemblée, la lecture des présentes règles, auquel cas il n'y aura point d'exhortation, ni d'autre lecture.

On fera, avant le Salut, dans l'église de la confrérie, une procession du Saint-Sacrement, qui aura été annoncée le matin à la messe ; les associés y assisteront un cierge à la main et tous auront la liberté de suivre la procession deux à deux, les hommes marchant avec les femmes. Les Administrateurs et Conseillers tâcheront de n'y jamais manquer ; s'ils ne peuvent s'y rendre, ils seront remplacés par d'autres, en sorte qu'il y en ait au moins douze à la suite du Saint-Sacrement. Tous les associés garderont leurs cierges à la main jusqu'à la fin du Salut, après quoi ils les remettront où ils les auront pris.

Les confrères se piqueront d'une grande exactitude à faire les stations du Jeudi Saint dans les différentes églises où il y aura des reposoirs.

Chaque associé, après sa réception, offrira toutes les prières et bonnes œuvres qu'il pourra faire pendant huit jours,

pour la première personne de la confrérie qui doit mourir.

Si quelqu'un des associés tombe malade, les personnes préposées pour cela auront soin de le visiter et de l'exhorter, s'il est en danger, à recevoir les Sacrements, et à se préparer à la mort.

Si le malade tombe dans l'agonie, l'on sonnera la cloche d'une manière particulière et convenue pour avertir les associés de se rendre dans la chapelle de la Bonne Mort, et y faire les prières des agonisants, ou quelques autres à leur dévotion pour le moribond ; ceux qui ne pourront pas aller à l'église, feront chez eux les mêmes prières, ou diront du moins cinq *Pater* et *Ave*.

Quand il mourra quelqu'un des associés, tous les autres assisteront à son enterrement ; ils feront pour lui une communion, et offriront à Dieu, pour le repos de son âme, toutes les prières et bonnes œuvres qu'ils feront pendant huit jours.

L'on fera un petit service, où l'on dira une basse messe, pour chaque associé décédé, selon que la confrérie sera en moyen de le faire. Huit jours après la mort d'un des associés, tous les autres offriront à Dieu, pendant huit autres jours,

toutes les prières et autres bonnes œuvres qu'ils feront pour la personne de la confrérie qui mourra la première.

La confrérie ou association de la bonne mort sera gouvernée par M. le curé de l'église de N. D. de Saint-Roch, conjointement avec deux Administrateurs et dix Conseillers, que l'on élira chaque année, dans une assemblée des trente plus anciens confrères, résidant sur les lieux, présidée par ce Directeur, laquelle sera tenue le premier dimanche de mai. La même assemblée fera aussi choix de huit hommes et de huit femmes de la confrérie pour visiter les associés malades de leur sexe et quartier respectif. Lorsque la confrérie sera en moyen de soulager ses pauvres, il sera nommé seize personnes de plus pour prendre connaissance des plus nécessiteux et en donner avis au Conseil par la voie du Directeur.

Tous les officiers de l'un et de l'autre sexe pourront être continués dans leurs charges aussi longtemps que l'assemblée des trente le trouvera convenable.

Il y aura aussi six ou huit sacristains ou sacristaines, dont la fonction principale sera de distribuer les cierges aux associés pour la procession du Saint Sa-

crement et autres occasions où ils les doivent tenir allumés, et de les retirer après.

C'est au Conseil, composé comme il a été dit ci-dessus, du Directeur, des Administrateurs et de dix Conseillers, qu'il appartiendra de décider de l'emploi des deniers de la Confrérie, de l'exclusion des confrères et de toutes les affaires de l'association Le premier des deux administrateurs sera Secrétaire, chargé du catalogue des confrères et du régistre des délibérations du conseil. Le second sera Trésorier de la Confrérie, fera la recette des aumônes et des contributions fixées pour chaque associé à trente sols, payables au premier juillet de chaque année. Il sera dépositaire de tout l'argent et ne déboursera rien sans l'autorisation du conseil, qui s'assemblera autant de fois que le Directeur le jugera nécessaire et qui ne pourra délibérer s'il n'y a six membres présents, outre le Directeur ou son substitut.

On aura soin qu'une ou deux armoires de la Chapelle Saint-Roch soient appropriées aux usages de la Confrérie.

Les associés auront particulièrement soin que les corps morts des pauvres

abandonnés soient enterrés d'une manière convenable ; si la Confrérie se trouve en moyen, elle fournira ce qui sera nécessaire à cet effet.

Toutes les règles et statuts ci-dessus n'obligent sous aucune peine de péché mortel, ou véniel ; ce qui ne doit pas empêcher les associés de les garder fidèlement, pour participer aux Indulgences, et mériter par cette fidélité une bonne et sainte mort.

INDULGENCES

Accordées par un indult de N. S. P. le Pape Pie VII, du 7 mars 1819, *aux Associés de la Confrérie du Sant Sacrement dans le diocèse de Québec.*

INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1° Le jour de leur entrée dans la confrérie.
2° Le Jeudi-Saint.
3° Le jour de la Fête-Dieu.
4° Le jour de sainte Anne, 26 juillet.
5° Le jour de la commémoration des fidèles trépassés, 2 novembre.

Pour gagner chacune de ces indulgences, il faut s'être confessé avec douleur, avoir reçu la sainte communion et prier dévotement pour la propagation de la Foi, sans obligation particulière de visiter aucune église.

INDULGENCES PARTIELLES.

Sept ans et sept quarantaines, toutes les fois qu'ils assistent aux assemblées de la confrérie, aux processions ou aux funérailles des associés.

N. B.—Ces indulgences, tant plénières que partielles, sont appliquables par manière de suffrages au soulagement des âmes du Purgatoire.

PRIÈRES.

Que l'on dit dans l'Assemblée du premier jeudi de chaque mois.

VENI, *Sancte Spiritus, &c.*

Le Chapelet ou Couronne de la sainte Vierge.

L'exhortation ou lecture.

LITANIES

POUR OBTENIR UNE BONNE ET SAINTE MORT.

SEIGNEUR, délivrez-moi d'une mort subite et imprévue.——Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, délivrez-moi des embûches du démon :—Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, délivrez-moi des frayeurs de la mort :—Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, délivrez-moi de la tentation du désespoir.

Quand je mourrai, délivrez-moi de l'esprit de présomption :

Quand je mourrai, délivrez-moi de l'endurcissement du cœur :

Quand je mourrai, délivrez-moi de votre colère :

Quand je mourrai, délivrez-moi de la puissance du diable :

Quand je mourrai, délivrez-moi de tous les attraits du monde et de la chair :

Quand je mourrai, faites-moi la grâce de recevoir les derniers Sacrements :

Quand je mourrai, accordez-moi l'abondance de vos grâces :

Quand je mourrai, accordez-moi une contrition parfaite :

Quand je mourrai, accordez-moi une ferme espérance et une foi inébranlable :

Quand je mourrai, accordez-moi une ardente charité :

Quand je mourrai, accordez-moi la force de résister à mes ennemis :

Quand je mourrai, accordez-moi une soumission parfaite à vos ordres :

Quand je mourrai, accordez-moi un ardent désir de vous voir :

Quand je mourrai, accordez-moi la protection de la sainte Vierge, l'assistance des saints Anges-Gardiens, de saint Joseph, de saint Roch, et l'intercession de tous les saints :

Selon votre grande miséricorde.

Quand je mourrai, accordez-moi le secours des Prêtres :—Selon votre grande miséricorde.

Seigneur Jésus, Fils du Dieu vivant, par votre sainte Incarnation :—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre Nativité :—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Par votre Baptême, et votre saint Jeûne: Pardonnez-moi mes péchés et sauvez moi.

Par votre faim et par votre soif:

Par vos veilles, par vos gémissements et par vos soupirs :

Par vos larmes très-amères :

Par vos travaux et par vos douleurs extrêmes :

Par votre sueur de sang :

Par les liens qui ont attaché vos mains sacrées :

Par les cruelles plaies que les clous vous ont faites :

Par votre couronne d'épines :

Par le sang que vous avez répandu :

Par votre croix et votre passion :

Par le fiel et par le vinaigre que vous avez goûtés :

Par vos cinq plaies :

Par votre sainte agonie :

Par votre très-sainte âme que vous avez remise entre les mains de votre Père, et qui fut séparée de son corps pour la rédemption du monde :

Par votre mort et votre sépulture :

—Pardonnez-moi mes péchés, et sauvez-moi.

Père céleste, qui êtes Dieu :—Faites que je meure de la mort des justes.

Rédempteur des hommes, qui êtes Fils de Dieu :—Faites que je meure de la mort des justes.

Esprit saint qui procède du Père et du Fils :

Trinité sainte, qui n'êtes qu'un Dieu :

Par les entrailles de votre miséricorde :

Par les mérites et l'intercession de la Sainte Vierge :

Par l'intercession des neuf Chœurs des Anges :

Par les mérites et intercessions des saints Apôtres et Evangélistes :

Par les mérites et intercessions de tous les saints et saintes qui ont souffert le martyre :

Par les mérites et intercessions des saints Pontifes et Confesseurs :

Par les mérites et intercessions des saints Docteurs :

Par les mérites et intercessions des Religieux et Hermites :

Par les mérites et intercessions des saints Prêtres et Lévites :

Par les mérites et intercessions des saintes Vierges et Veuves :

—Faites que je meure de la mort des justes.

Saint Michel Archange, saints Anges Gardiens, Esprits saints de tous les ordres célestes, grand saint Joseph, digne époux de Marie, saints Patrons, défendez-moi dans le combat, afin que je ne périsse pas au redoutable Juge-

ment de Dieu ; et vous, Vierge Marie admirable, qui consolez les affligés, qui êtes la Reine de tous les saints, faites par votre intercession que mon esprit exempt de tout péché, et n'ayant plus rien à expier en l'autre monde, mérite d'être reçu par les Anges, et conduit dans la céleste patrie. *Ainsi soit-il.*

On dit ensuite le Chapelet des Morts, qui commence par le *De profundis : Pater noster* à chaque dixaine : puis dix fois.

Requiem æternam dona eis, Domine : Et lux perpetua luceat eis.—A la fin de chaque dixaine, *Requiescant in pace.*

R. Amen.

Le Chapelet est de six dixaines.

Après la dernière, on ajoute :

V.—A porta inferi.
R.—Eruo, Domine, animas eorum.
V.—Domine. exaudi orationem meam.
R.—Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS.

Fidelium, Deus, omnium conditor et redemptor, &c.

En finissant l'on dit :

Maria mater gratiæ,
Mater misericordiæ,
Tu nos ab hoste protege,
Et horâ mortis suscipe.
Gloria tibi, Domine,
Qui natus es de Virgine,
Cum Patre et Sancto Spiritu,
In Sempiterna secula.—*Amen.*

Nos cum beatis et Angelis omnibus Sanctis benedicant Jesus, Maria, Joseph.
In nomine Patris, etc.

(Les prières qui suivent, sont laissées à la dévotion des particuliers)

ACTE D'ACCEPTATION DE LA MORT.

J'ADORE, ô mon Dieu, votre être éternel ; je remets entre vos mains celui que vous m'avez donné, pour être détruit, quand il plaira, par la mort que j'accepte avec soumission, en union de celle de Jésus-Christ, et en esprit de pénitence. Dans cette vue, je m'en réjouis, et j'espère que l'acceptation que j'en fais, attirera sur moi votre miséricorde pour me faire faire heureusement ce redoutable passage.

Je désire, Seigneur, vous faire par ma mort un sacrifice de moi-même, et rendre hommage à la grandeur de votre être par l'anéantissement du mien.

Je désire que ma mort soit un sacrifice d'expiation qui vous agrée, ô mon Dieu, et qui puisse satisfaire à votre justice pour tant d'offenses que j'ai commises. Dans cette vue, j'accepte tout ce

que la mort a de plus affreux aux sens et à la nature

Je consens, ô grand Dieu, à la séparation de mon âme d'avec mon corps, en punition de ce que par mon péché je me suis séparé de vous. J'accepte la privation de l'usage des sens, en satisfaction des péchés que j'ai commis par eux.

J'accepte, ô mon Dieu, d'être foulé aux pieds et caché en terre, pour punir mon orgueil qui m'a fait chercher à paraître aux yeux des créatures. J'accepte qu'elles m'oublient et ne se souviennent point de moi, en punition du plaisir que j'ai eu d'être aimé d'elles. J'accepte la solitude et l'horreur du tombeau, pour réparer mes dissipations et mes amusements.

J'accepte enfin, la réduction de mon corps en poudre et en cendre, et je consens qu'il soit la pâture des vers, en punition de l'amour désordonné que j'ai eu pour lui.

O poudre, ô cendre, ô vers ! je vous reçois, je vous chéris et vous regarde comme les instruments de la justice de mon Dieu, pour punir l'orgueil qui m'a rendu rébelle à ses ordres. Vengez ses intérêts : réparez les injures que je lui ai faites : détruisez ce corps de péché,

cet ennemi de Dieu, ces membres d'iniquité, et faites triompher la puissance du Créateur de la faiblesse de son indigne créature.

Je m'y soumets, ô mon Dieu, et même au jugement, quel qu'il soit, que vous ferez de mon âme, au moment de ma mort, pourvu que je vous possède dans l'éternité.

Je vous demande cette grâce, Dieu de miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints et saintes du Paradis. *Ainsi soit-il.*

ORAISON POUR ADORER LE TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

MON Dieu et mon Sauveur Jésus, vrai Dieu et vrai homme, digne victime du Très-Haut, pain vivant et source de vie éternelle : je vous adore de tout mon cœur dans votre divin Sacrement, avec dessein de réparer toutes les irrévérences, profanations et impiétés qui ont été commises contre vous dans ce redoutable Mystère. Je me prosterne devant votre Sainte Majesté pour vous y

adorer présentement au nom de tous ceux qui ne vous y ont jamais rendu aucun devoir, et qui peut-être seront si malheureux que de ne vous y en rendre jamais, comme les hérétiques, athées, blasphémateurs, Juifs, idolâtres et tous les infidèles. Je souhaiterais, mon Dieu, vous pouvoir autant donner de gloire, qu'ils vous en donneraient tous ensemble, s'ils vous y rendaient fidèlement leurs respects et leurs reconnaissances ; je voudrais pouvoir recueillir dans ma foi, dans mon amour et dans le sacrifice de mon cœur, tout ce qu'ils auraient été capables de vous rendre d'honneur, d'amour et de gloire dans l'étendue de tous les siècles. Je désire même de toute l'ardeur de mon âme, vous donner autant de bénédictions et de louanges, que les damnés vomiront d'injures contre vous dans toute la durée de leurs supplices : et pour sanctifier cette adoration et vous la rendre plus agréable, je l'unis, ô mon Sauveur, à toutes celles de votre Eglise universelle du ciel et de la terre. Regardez les sentiments de mon cœur, plutôt que les paroles de ma bouche. J'ai dessein de vous dire tout ce que votre Esprit inspire pour vous honorer, à votre Mère et à vos

saints, et tout ce que vous dites vous-même à Dieu votre Père, dans ce glorieux et auguste Sacrement où vous êtes son holocauste perpétuel, et dans le bienheureux sein où il vous engendre de toute éternité, et où vous êtes une même chose avec lui par la divine essence.

AMENDE HONORABLE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

TRES-adorable Jésus, je me prosterne à vos pieds, en présence de tous les Anges, qui vous environnent, saisi d'une extrême douleur, à la vue des ingratitudes, des mépris, des sacriléges. des profanations, des irrévérences, et de l'oubli dont la plupart des hommes payent l'amour immense que vous nous témoignez dans votre adorable Sacrement. Faut-il, mon aimable Sauveur, que, vous immolant sans cesse sur nos autels, qu'y reposant jour et nuit, tout occupé du soin de nous communiquer vos grâces, et du désir de venir à nous ; faut-il que, semblant vous oublier aussi vous-même. pour ne penser qu'à nous, vous épuisant, vous consumant pour nous, il y ait encore des ingrats qui vous oublient, vous mé-

prisent, vous outragent par mille irrévérences ; des persécuteurs qui vous traitent avec la dernière indignité, par tant de sacriléges et par tant d'impiétés abominables ! Ah ! je confesse, Seigneur, qu'il ne fut jamais d'ingratitude plus détestable. Abuser de cet excès inouï de votre amour, qui vous porte à vous anéantir pour demeurer avec nous et pour vous donner vous-même à nous ; porter le crime jusque sur votre personne adorable ; la seule pensée me fait frémir d'horreur ! Quels doivent être les sentiments de votre sacré cœur, vous voyant ainsi oublié, abandonné et traité avec tant de mépris par la plupart des hommes ?

Je les déteste, mon aimable Jésus, ces opprobres, dont on vous déshonore et je les déteste de tout mon cœur : c'est avec tous les sentiments de douleur, d'humilité et de confusion, dont je suis capable, que je fais maintenant amende honorable à votre Divine Majesté pour tous les outrages qu'on commet contre vous.

Oui, c'est avec un cœur tout humilié et tout percé de douleur, que je vous en demande mille fois pardon. Que ne puis-je, Seigneur, arroser de mes larmes et de

mon sang, tous les lieux où votre sacré cœur a été si indignement outragé ! Que ne puis-je par quelque nouveau genre d'hommage, réparer tant de profanation ! Que ne puis-je, enfin, porter tous ceux qui en sont coupables, à entrer dans les voies de la pénitence et à vous honorer à l'avenir, du moins autant qu'ils vous ont offensé ! Mais comme j'ai été moi-même du nombre de ces ingrats, je viens vous témoigner le sensible regret que j'en ai, et m'offrir à vous pour souffrir tous les châtiments, dont il vous plaira me punir. Frappez, Seigneur ; je baiserai toujours la main qui exercera sur moi une rigueur aussi juste. Trop heureux ! si je puis. par toutes sortes de tourments, réparer les injures que j'ai faites à votre Sacré Cœur.

Recevez, mon aimable Jésus, cette amende honorable, en l'union de celle que vous fîtes à votre Père sur la croix pour les péchés de tous les hommes ; recevez-là, et en même temps pardonnez-moi tant d'ingratitudes que je ne puis expier qu'en m'attachant désormais à vous honorer par toutes les voies dont je suis capable ; c'est à quoi je suis entièrement résolu ; mais, Seigneur, fortifiez

ma faiblesse par votre grâce, et faites qu'après avoir trouvé dans votre sacré cœur une retraite constante et assurée pendant la vie, je puisse, à l'heure de ma mort, rendre les derniers soupirs dans le même cœur. *Ainsi soit-il.*

ACTE D'OFFRANDE ET DE CONSÉCRATION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

CŒUR adorable de Jésus, pour réparer les outrages qu'on vous fait en toutes les parties du monde dans votre adorable Sacrement et pour éviter, autant que j'en serai capable, de tomber dans le même malheur, je m'offre, je me dévoue, et me consacre sans réserve à vous aimer et vous honorer, sous ces espèces adorables, de toute l'étendue de mes forces et par toutes les voies que je pourrai.

Agréez, Seigneur, la donation que je vous fais, avec toute l'ardeur de mon âme, de tout ce que je suis et de tout ce que je puis. Ah ! que je souhaiterais de pouvoir expier par mes adorations et par mon application à vous honorer, tous les outrages qu'on commet contre vous ! Daignez, aimable Jésus, regarder désor-

mais ma personne, ma vie, mes actions, mes peines, mes souffrances, le mérite et la satisfaction de mes bonnes œuvres, comme des choses consacrées à votre honneur, pour réparer les outrages qu'on vous fait dans le Saint-Sacrement. Disposez de moi dans cette vue selon votre bon plaisir, et comme vous le jugerez à propos pour expier les profanations, les irrévérences, l'oubli, l'ingratitude dont on vous outrage sur nos autels. Je m'offre entièrement à tout, et ne veux jamais avoir d'autre désir.

Ah ! que je serai heureux si je puis être une victime agréable à vos yeux, toute immolée à votre gloire, brûlée et consumée par les flammes de votre amour. Je le serai, ô mon Jésus, s'il vous plaît de me favoriser de vos grâces et de me donner entrée dans votre Sacré Cœur. C'est là que je puiserai des lumières pour vous connaître et des saintes affections pour vous aimer. C'est là, qu'oubliant tout l'univers et m'oubliant moi-même, je ne m'occuperai qu'à vous honorer et à vous glorifier. Ouvrez-le moi, Seigneur, ce cœur adorable, et faites tomber sur moi quelques étincelles de ce feu divin dont il est embrâsé, pour

embrâser le mien de votre amour, et pour consumer en lui tout ce qui pourrait m'en fermer l'entrée. Je n'ai et ne veux avoir jamais d'autre désir que d'y vivre et d'y mourir avec vos plus fidèles serviteurs. *Ainsi soit-il.*

O cor Jesu, amoris victima, sis mihi salus in tempore tribulationis et in horâ mortis, et dic animæ, salus tua ego sum.

O Cœur de Jésus, victime d'amour, soyez-moi favorable dans les temps de la tribulation et à l'heure de la mort ; et dites à mon âme, je suis votre salut.

ORAISON AU SACRÉ CŒUR DE LA SAINTE VIERGE.

O GRANDE et admirable Marie, mère de Jésus ; quoique je ne mérite pas de me présenter devant vous, ni même de penser à vous ; appuyé néanmoins sur votre incomparable bonté, je parlerai à votre cœur très-aimable avec tout le respect qui me sera possible, et je l'honorerai en toutes les manières que je pourrai selon le volonté de votre Fils bien-aimé.

Je parlerai au cœur maternel de ma

très-bonne mère ; encore que je sois infiniment indigne d'être du nombre de ses enfants, je le bénirai de toute l'étendue de ma volonté.

Je parlerai au très-noble cœur de la souveraine de tout l'univers, moi qui ne suis que poudre et que cendre, et je le saluerai et exalterai de toutes les puissances de mon âme, et en toute humilité et dévotion.

Je vous salue donc des plus intimes affections de mon cœur, ô très-digne Cœur de Marie, Reine des Anges, miroir très-brillant et très-parfait de la beauté, de la sainteté et de la gloire de tous les esprits angéliques.

Je vous salue, ô très-saint cœur, temple très-auguste de la Divinité, temple qui a été bâti de la main du Tout-Puissant, temple qui n'a jamais été profané ni par la dépravation de l'esprit du monde, ni par l'amour désordonné de soi-même, ou de quelqu'autre chose créée : temple orné de toutes les vertus les plus éclatantes, et de toutes les grâces et dons du Saint-Esprit les plus éminents ; temple dans lequel, après celui du très-divin cœur de Jésus, la très-Sainte Trinité est plus hautement glorifiée et aimée que

dans les autres temples matériels et spirituels qui sont au Ciel et sur la terre ; temple dans lequel votre esprit, ô Vierge glorieuse, était toujours retiré et recueilli, pour y offrir à Dieu un sacrifice continuel de louanges, d'honneur et d'amour très-excellent.

O ma très-honorée Dame et ma très-chère mère, mon cœur bondit de joie de voir le vôtre si saint, si heureux, si glorieux, si royal, si rempli d'amour pour Dieu, de charité pour tous les hommes, de dilection pour vos enfants, et si plein de toutes sortes de merveilles.

O Mère de miséricorde, je vous conjure par toutes les bontés et les miséricordes de votre cœur très-saint, et par le zèle ardent qu'il a pour le salut des âmes, d'avoir pitié du mien et de ceux de tous mes associés, et que par votre intercession y soit détruit ce qui vous déplaît, et que l'image du vôtre y soit gravée. Daignez les présenter tous à votre cher Fils, afin qu'il les embrâse du feu de son amour, qu'il en fasse des cœurs selon ses désirs, qui puisse le glorifier et l'aimer en cette vie et pendant l'éternité. *Ainsi soit-il.*

ORAISON TRÈS-DÉVOTE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

C'EST dans votre Sacré Cœur, ô mon Jésus, que je veux vivre ; c'est dans votre Sacré Cœur que je veux mourir ; c'est dans cet abîme de vos miséricordes que je jette toutes mes misères. Je sais que mes péchés sont grands ; mais quelques grands qu'ils soient, je sais que votre cœur est toujours disposé à me les pardonner, dès que je suis résolu de ne les plus commettre. Oui, Seigneur, en votre saint nom de Sauveur et de Père, vous me pardonnerez mes péchés parce qu'ils sont grands, et plus ils sont grands, plus vous ferez éclater la grandeur de vos miséricordes Soyez donc, Seigneur Jésus, favorable à un pécheur qui ne le veut plus être : faites qu'il vous craigne et qu'il vous aime. *Ainsi soit-il.*

PRIÈRES ET ORAISONS

AUX TROIS PERSONNES DIVINES POUR OBTENIR UNE BONNE MORT.

O PERE éternel, qui avez tant aimé le monde, que de lui avoir donné votre Fils unique, j'ose bien espérer de votre miséricorde, le salut de mon âme,

puisque vous ne me l'avez pas donné pour me condamner, mais pour me sauver.

O divin Jésus, soyez-moi Jésus, et souvenez-vous que vous avez dit n'être pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs, et que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Que je vive donc en vous, ô bon Jésus ! que je souffre et que je meure pour vous : que mes douleurs soient unies aux vôtres, mon agonie et ma mort sanctifiées par la vôtre, et que je puisse participer aux sacrées dispositions que votre sainte âme eut au dernier moment de votre vie, auxquelles je m'unis de tout mon cœur, pour suppléer à celles qui me manquent : je m'abandonne à vous, afin de souffrir pour votre amour les douleurs de la mort, quand et autant qu'il vous plaira, je désavoue, dès à présent, toutes les impatiences où le mal pourrait me faire tomber alors

Venez, Esprit Divin, vous reposer dans mon âme avec vos sept dons, pour la purifier et la vivifier, pour la justifier et la sanctifier ; consumez en elle, par le feu de votre saint amour, tout ce qu'il y a de terrestre, et fortifiez-la dans son

dernier passage contre toutes les tentations de ses ennemis.

A LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

DOUCE Mère de Jésus-Christ, Vierge Marie, secourez-nous, indignes pécheurs ; ne permettez point que nous soyons surpris par une mort imprévue, de peur que nous sortions subitement de ce monde avant de nous être préparés à la mort ; priez pour nous, Vierge pleine de grâce ; nous vous en conjurons par la passion si amère de votre Fils et par votre douce mort ; faites qu'en détestant le péché, renonçant au démon et à ses œuvres, ayant fait une confession humble et sincère, accompli une sérieuse pénitence, nous nous réconcilions avec votre Fils avant de sortir de ce monde ; faites-nous ressentir les effets de votre miséricorde, glorieuse Vierge, à cette heure si redoutable, lorsque nos sens et tout notre esprit nous abandonneront, lorsque notre langue déjà morte ne pourra plus se remuer pour vous invoquer, lorsque nos yeux ne verront plus de lumière, et que nos oreilles ne pourront plus entendre ;

souvenez-vous en ce moment-là, des prières que nous vous offrons à présent pour le prévenir. Secourez-nous dans une extrémité si pressante ; défendez-nous contre nos ennemis ; montrez que vous êtes notre mère, et faites que celui qui, pour notre salut, a voulu être votre Fils et naître de vous, nous reçoive favorablement par vous.

— —

AUX SAINTS ANGES.

ANGE de Dieu qui êtes mon Gardien, éclairez-moi, protégez-moi, conduisez heureusement mes pas dans le chemin du Ciel, et à l'article de la mort, assistez-moi et tous ceux qui sont associés à cette confrérie.

V.—Saints Anges, nos aimables gardiens, combattez en notre faveur.

R.—De peur que nous ne soyons condamnés au jugement de Dieu.

ORAISON.

MON Seigneur et mon Dieu, qui, par votre providence ineffable, daignez envoyer vos Anges pour nous gar-

der, faites-nous la grâce d'être sous leur protection, tous les moments de notre vie, et surtout au dernier qui doit les couronner tous : afin que nous puissions avec eux vous bénir à jamais dans les cieux. *Ainsi soit-il.*

A SAINT JOSEPH.

GRAND Saint Joseph, époux de Marie, employez en ma faveur le crédit que vous avez au ciel ; assistez-moi dans ce moment et surtout dans celui qui doit terminer ma vie.

V.—Le Seigneur l'a établi le maître de toute sa maison.

R.—Et le prince de tout son héritage.

ORAISON.

MON Sauveur Jésus-Christ, qui pour reconnaître les soins empressés et les bons services que vous avez reçus de votre cher nourricier saint Joseph, sur la terre, avez voulu qu'il fît la plus heureuse et la plus précieuse de toutes les morts entre vos bras et ceux de votre incomparable mère, son épouse ; préser-

vez-nous, s'il vous plaît, par son intercession de toute mort imprévue et faites que nous mourions de la mort des justes, vous qui vivez et régnez avec Dieu votre Père, en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. *Ainsi soit-il.*

ANTIENNE A SAINT ROCH.

Je le rendrai semblable à l'homme sage qui a édifié sa maison sur la pierre ferme.

V.—Le Seigneur l'a aimé et orné.

R.—Il l'a revêtu de l'habillement de gloire.

ORAISON.

O DIEU qui avez révélé à votre serviteur saint Roch, que ceux qui l'invoqueraient, seraient préservés de la peste, accordez-nous, puisque nous l'invoquons, d'être préservé de la peste, de l'âme et de celle du corps. Par Jésus-Christ, notre Seigneur. *Ainsi soit-il.*

PRIÈRE

COMPOSÉE DES PROPRES PAROLES QUE JÉSUS-CHRIST A PRONONCÉES SUR LA CROIX, POUR DEMANDER A DIEU UNE SAINTE MORT.

O BON Jésus, qui pour mon salut avez bien voulu naître dans une étable, vivre dans les travaux, mourir sur une croix ; dites, je vous supplie, à votre Père céleste à l'heure de ma mort : mon Père, pardonnez-lui ; dites à votre Mère en ma faveur : voilà votre fils ; dites à mon âme : aujourd'hui vous serez avec moi en Paradis. Mon Dieu, ne m'abandonnez pas, j'ai soif et une soif extrême de vous ; ô mon Sauveur, qui êtes la fontaine de vie, mes jours s'écoulent insensiblement, tout est bientôt consommé pour moi, c'est pourquoi, mon adorable Rédempteur, à présent et pour toujours je remets mon âme entre vos mains.

